

## Focus: découverte de la taxe des actes en droit immobilier

Niveau : Initiation

Durée : 0,29 jour(s) soit 2,0 heure(s)

### Public concerné

---

Notaires et comptables-taxateurs débutant en taxation des actes

### Objectifs pédagogiques :

---

- Comprendre les principes fondamentaux de la taxe des actes en droit immobilier.
- Maîtriser le calcul de la taxe pour les actes simples en droit immobilier.
- Éviter les erreurs courantes dans le calcul de la taxe pour les actes simples.
- Connaître les obligations fiscales liées aux actes simples en droit immobilier.

### Contenu :

---

#### Taxe des actes en droit immobilier:

- Vente maison
- Vente appartement
- Vente maison avec remise
- Vente écrêtée avec modificatif EDD-RCP
- Vente maison avec prêt
- EDD-RCP
- Echange pure et simple sans soulte
- VEFA

## Prérequis:

---

Notions en taxe

## Modalités pédagogiques :

---

Type de formation : Visioformation

Durée de la formation : 2 heures

Webinaire : Animation ponctuée et/ou suivie de "questions/réponses"

Présentation des dispositifs et règles applicables

Mise en œuvre par des illustrations appliquées à la pratique notariale

## Modalités techniques :

---

La salle de formation émettrice est équipée d'un matériel visioconférence, pour un retour vidéo en direct.

Un partage d'écran permet au stagiaire de suivre en direct le support de formation du formateur.

La procédure de connexion à la salle de visioconférence est communiquée au stagiaire lors de la convocation au stage.

La connexion à la salle de visioconférence est assurée par identification et mot de passe communiqués dans la convocation du stagiaire.

## Prérequis de connexion à la visioconférence :

---

Le stagiaire doit disposer d'une connexion à internet de qualité, de haut-parleurs (ou d'un casque)

## Modalités d'encadrement :

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que chacun des formateurs dispose des qualités et compétences techniques nécessaires pour dispenser une formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats :

---

Auto-évaluation du stagiaire au moyen de l'attestation de suivi de fin de stage.

Questionnaire de fin de stage (enquête satisfaction sur la qualité de la formation organisationnelle et pédagogique).

## Remise d'une attestation :

---

Une attestation de fin de stage avec auto-évaluation du stagiaire sera remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation